

# CÔTÉ COURT FESTIVAL

## LE PITCH CONCOURS DU MEILLEUR PROJET DE FILM REGLEMENT

**Le festival Côté court organise « Le Pitch – concours du meilleur projet de film »**

**En partenariat avec France Télévisions – France 2 et le Moulin d'Andé - CECI**

- Le concours est ouvert aux auteurs de projets de courts métrages (durée maximum : environ 30 minutes) de fictions, docu-fictions ou films d'animation.
- Les documentaires et les séries ne sont pas admis.
- Il s'agit de projets de films et non de scénarios, ce qui signifie que le scénario ne doit pas être achevé.
- Les langues étrangères (dont langues des signes) peuvent être exploitées dans le film (avec sous-titres en français).

**L'inscription au concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.**

### 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Le.la candidat.e doit s'acquitter d'un droit d'inscription de 20€, ramené à 10€ pour les adhérents à l'association Côté court (adhésion au titre de l'année en cours).
- Le.la candidat.e doit avoir réalisé entre un et deux films (fiction, animation ou documentaire), que ces films aient été produits ou autoproduits.
- Le projet peut :
  - être accompagné par un.e producteur.trice
  - être porté par plusieurs co-auteurs.

### 2. ÉLÉMENTS DU DOSSIER

**Vous devez remplir le formulaire d'inscription et de paiement sur le site [helloasso.fr](https://www.helloasso.com)**

Lien vers le formulaire « plein tarif » : <https://www.helloasso.com/associations/cote-court/paiements/inscription-au-pitch-plein-tarif>

Lien vers le formulaire « tarif adhérent » : <https://www.helloasso.com/associations/cote-court/paiements/inscription-au-pitch-tarif-adherent>

**ET envoyer votre dossier complet par email et par voie postale.**

Le dossier doit comprendre :

- une biographie (600 signes maximum)

- un synopsis (400 signes maximum)
- un résumé développé (4000 signes maximum)
- une séquence dialoguée (5 pages maximum)
- une note d'intention (3000 signes maximum)
- un ou plusieurs élément(s) iconographique(s) (ex : photos de repérage, inspirations, comédiens, etc.)
- les liens de vos films déjà réalisés
- le justificatif de paiement édité par helloasso.fr

(nb : Le nombre de signes indiqué comprend les espaces.)

Le dossier doit être envoyé au plus tard **le 13 avril 2020**, cachet de la poste faisant foi.

- par mail en un seul document pdf à l'adresse [pitch@cotecourt.org](mailto:pitch@cotecourt.org)
- ET par courrier à l'adresse :  
**Association Côté court**  
**Delphine Verron – Pitch**  
**6 rue Jules Auffret**  
**93500 Pantin**

### **3. PROCESSUS DE SÉLECTION**

Un comité de présélection assure la lecture et l'étude des dossiers de candidatures reçus. Ce comité est composé de professionnels (programmeurs, producteurs, directeurs de festivals ou d'établissements, réalisateurs, etc.)

Les dossiers présélectionnés sont ensuite étudiés par Jacky Evrard, Délégué général et directeur artistique de Côté court.

15 dossiers sont transmis à France 2, à la Direction de programmation de courts métrages, qui assure la sélection finale et retient 7 candidats.

Les 7 candidat.e.s viennent pitcher leur projet, au cours du festival Côté court, face à un jury composé de trois à quatre personnes. Ils disposent de huit minutes de présentation chacun, et cinq minutes de questions-réponses suivent leur présentation.

### **4. CALENDRIER 2020**

**03 mars** : ouverture de l'appel à candidatures

**13 avril** : clôture de l'appel à candidatures

**Du 13 avril au 25 mai** : étude des candidatures

**28 mai** : annonce des projets sélectionnés pour participer au Pitch

**18 juin** : soirée Pitch

**20 juin** : annonce des deux lauréats lors de la soirée de clôture du festival